Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Rives -en- Seine

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-126	**Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies Attribution d'un don en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026**

Monsieur le Maire évoque les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var. Ils ont durement frappé de nombreux territoires.

Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes, provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels.

L'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées, en partenariat avec la Protection Civile, chargée de coordonner l'affectation des moyens au plus près des besoins.

Cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Considérant les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var ;

Considérant l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Considérant que la commune de Rives-en-Seine souhaite témoigner sa solidarité envers les collectivités sinistrées et participer à cet élan de solidarité nationale ;

Les crédits étant suffisants au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'attribuer un don d'un montant de 1 500 euros au profit de la Protection Civile, partenaire de l'Association des Maires de France, afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET